

LA BIODIVERSITE DANS LES PLU :

Le rôle des associations dans l'état initial de l'environnement





La biodiversité :

un élément du diagnostic environnemental parmi d'autres

- Prise en compte de la ressource en eau**
- Gestion des eaux usées, des eaux pluviales**
- Les risques naturels et technologiques**
- Les pollutions (eaux, air, sol ...)**
- La gestion des déchets**
- Les paysages**
- L'évaluation de la biodiversité**



La biodiversité : un élément intégrateur

**La biodiversité est étroitement liée à
d'autres enjeux environnementaux :**

- ❖ **L'aménagement du territoire**
- ❖ **L'eau**
- ❖ **Les paysages**
- ❖ **La pollution**

**La biodiversité est un
révélateur de l'état de
notre environnement**



Les obligations légales des P.L.U. en matière de biodiversité

Le rapport de présentation doit comporter un état initial de la faune, de la flore et de l'environnement

Il ne faut pas se contenter :

- de la liste des ZNIEFF de la commune
- d'une liste d'espèces

Il est indispensable :

- d'interpréter les données
- d'analyser les milieux naturels en terme de potentiel pour les espèces



Les préconisations du Réseau Patrimoine Naturel

- 1- Un bilan complet et une analyse des connaissances existantes**
- 2- Des prospections de terrain complémentaires**
- 3- Une implication des habitants de la commune**
- 4- Des propositions concrètes pour la carte de destination des sols et le PADD**
- 5- Un avis d'expert sur les impacts du projet sur la biodiversité**



1- Un bilan complet des connaissances existantes

Les données disponibles à la DIREN

- Les espaces protégés : PN, PNR, RN, APPB, SI, SC ...
- Les inventaires : ZNIEFF, ZICO, tourbières (site et bassin versant)

Les données disponibles au Conseil général

- Le REDI
- Les ENS existants ou en projet



Les autres données « publiques »

- Les données de la LPO
- Les données de Gentiana
- Les données habitats du CBNA
- L'inventaire des zones humides d'AVENIR
- La base de données des références bibliographiques (bientôt en ligne)



2- Des prospections de terrain complémentairesque chercher ?

- Identifier les milieux « riches »

Zones humides, prairies sèches, bocage ...

- Analyser la fonctionnalité des milieux

Corridors, cohérence des zonages proposés avec les communes avoisinantes

- Avoir un regard d'expert sur le potentiel des milieux

Par rapport aux espèces qui sont susceptibles d'être présentes



3- Une implication des habitants de la commune

- Identifier des naturalistes locaux et les inviter à participer au travail

- Porter à connaissance de la population les éléments du patrimoine naturel identifiés :
 - sorties de terrain,
 - projections
 - ...



4- Des propositions pour la carte et le PADD

➤ Traduire les éléments de l'expertise dans le projet politique de la commune :

- Choisir les milieux à préserver de l'urbanisation en fonction des enjeux identifiés
- Déterminer les corridors biologiques importants



5- Un avis d'expert sur les impacts du projet sur la biodiversité

- **Avoir un regard sur les arbitrages de la commune et analyser les impacts potentiels**
- **Évaluer les compensations nécessaires**



Proposition du RPN pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les P.L.U.

- Mise en place d'un « portail internet » pour orienter vers l'information disponible
« plu-isere.info » ?
- Homogénéisation des expertises sur la biodiversité : réalisation d'une grille listant les données publiques incontournables



CONCLUSION

- La réalisation du diagnostic biodiversité d'un P.L.U. nécessite l'intervention de spécialistes en écologie

- L'exigence de qualité du rendu est liée :
 - à une standardisation de la méthode
 - grille des données publiques incontournables,
 - méthode standardisée d'analyse des données

 - à une vigilance du commanditaire et des services instructeurs

